

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mardi 19 mars 2024

Délibération n°2024-05

Objet : Budget Primitif 2024 – Présentation et vote du BP 2024

Président : Thierry POUZOL

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Date de convocation du CCAS : mardi 12 mars 2024

Secrétaire de séance : Roger KOLE

Présents : Marie-Colette BESSON, Hervé FONTON, Patrick CUILLERAT, Roger KOLE, Gérald WEISTROFF, Marie-Claude MAGNARD, Marie-Antoinette RANGUIS, *Thierry Pouzol*

Absents excusés : Isabelle BLANC-JOUVAN, Jacqueline CROZET, André LINARI,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 transmis avec la convocation au Conseil d'administration et joint à la présente délibération et présenté en séance chapitre par chapitre,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2024 suivant, équilibré de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 65 095 €

Recettes : 65 095 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **DECIDE**, d'adopter le budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, le budget principal.

- **DIT**, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Thierry POUZOL
Président du C.C.A.S

Roger KOLE
Secrétaire de séance

